

ANNEXE E – ANALYSES FINANCIERES - COMMUNE

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses :

Les charges à caractère général :

Elles augmentent globalement cette année de 1,29%, ce qui reste relativement stable au regard de l'inflation 2017 qui se situe à 1%.

Chapitre 60 : Charges de fonctionnement Eau, électricité, fournitures diverses, -3%.

Chapitre 61 : Services extérieurs, ce poste de dépenses augmente de 15 %, soit + 85 000 €. Cependant cette augmentation est à relativiser en effet il s'agit de la réfection des voiries avec une enveloppe attribuée plus importante cette année, des travaux réalisés pour 183 000 €, 136 000 € en 2016.

En revanche l'augmentation significative des frais d'entretien des véhicules et du matériel soulève le problème du matériel vieillissant, ainsi une enveloppe doit être prévue pour le renouvellement des équipements en 2018.

Chapitre 62 : Autre services, - 7%. Soit une baisse de 35 000 € due en grande partie à la perte de la délégation de compétence en matière de transport scolaire depuis la rentrée 2017/2018.

Les charges de personnel :

Elles baissent cette année de 2,6%, et restent sous la barre symbolique des 50 % (2 années consécutives) soit 49,38% des dépenses de fonctionnement, la commune se situe toujours sous la moyenne de la strate (50,84%). Il est à noter que cette moyenne nationale a, elle, augmenté de 50,67% à 50,84%.

Cela s'explique en grande partie par le non remplacement systématique des départs à la retraite.

Le remplacement des départs à la retraite sont étudiés au cas par cas pour limiter la croissance régulière de ce poste de dépenses.

Les autres charges de gestion courante :

Augmentation de 17 % cette année liée à l'admission en non-valeur d'une créance ancienne relative à une construction illégale pour 70 000 €.

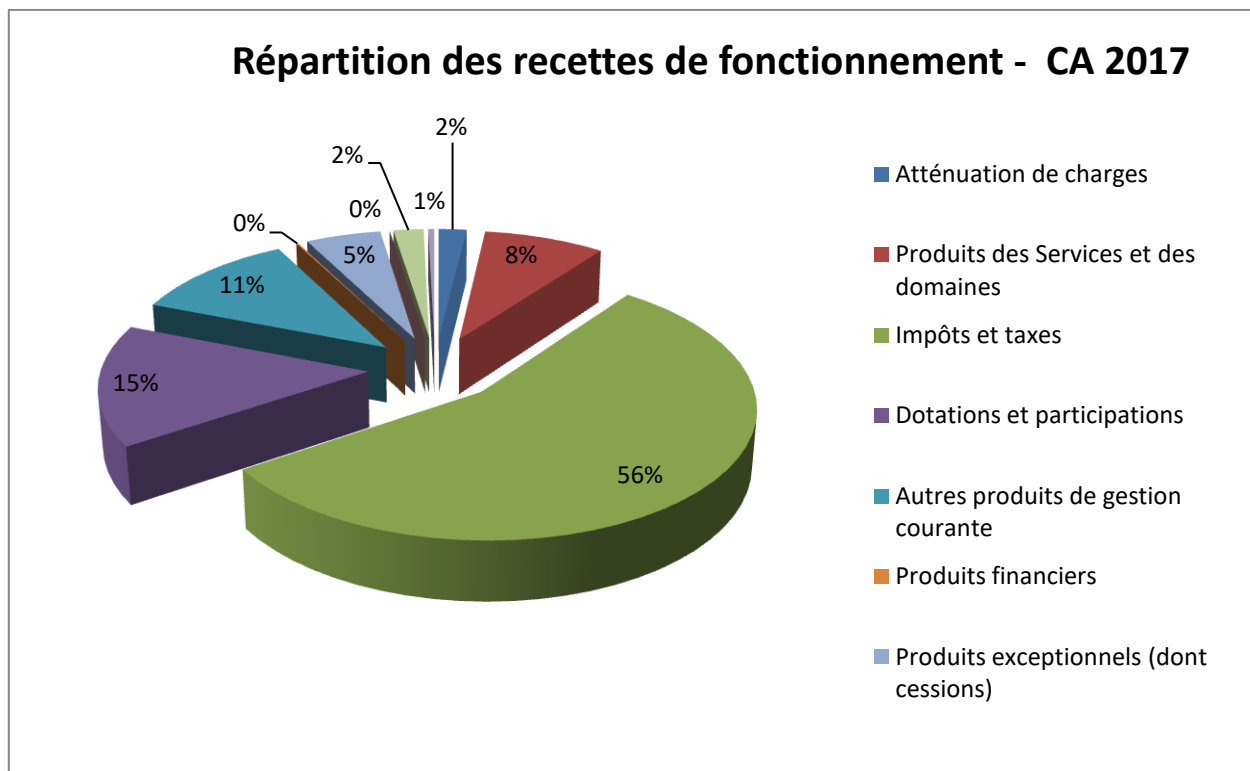
Les charges financières :

Elles baissent de 7,91%, cela est lié au vieillissement de la dette, la commune rembourse plus de capital et moins d'intérêts. De plus 2 emprunts se sont terminés en 2017.

Les charges exceptionnelles :

RAS

2. Les recettes :



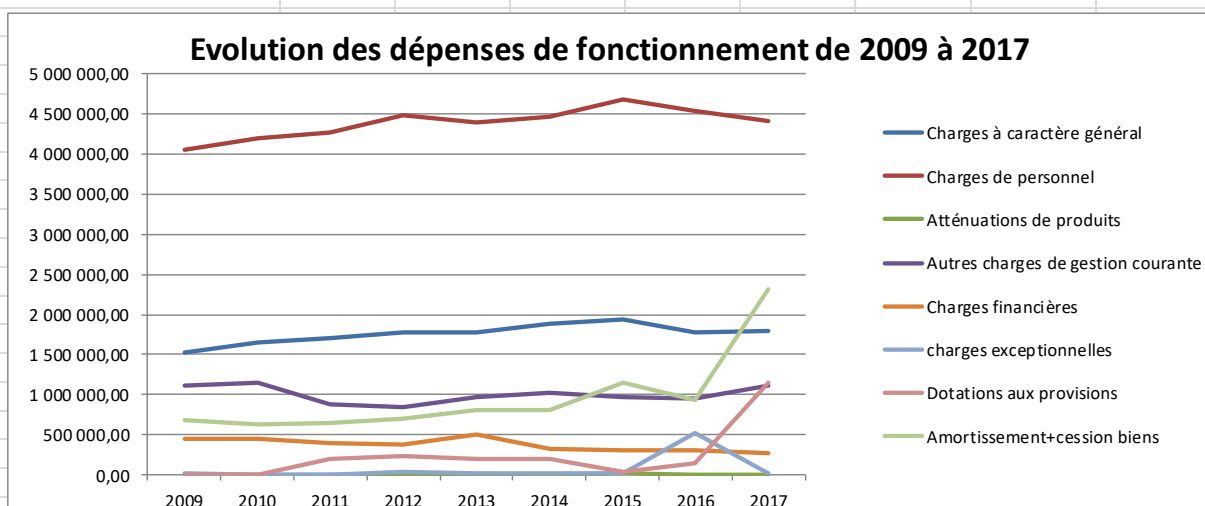
Les 2 principales ressources de la commune sont les impôts et taxes et les dotations et participations, elles représentent plus de 70% des recettes de fonctionnement de la collectivité. C'est pourquoi la baisse des dotations de l'Etat impacte si fortement les collectivités.

Pour mémoire, la perte totale de DGF par rapport à l'année de référence 2013 :

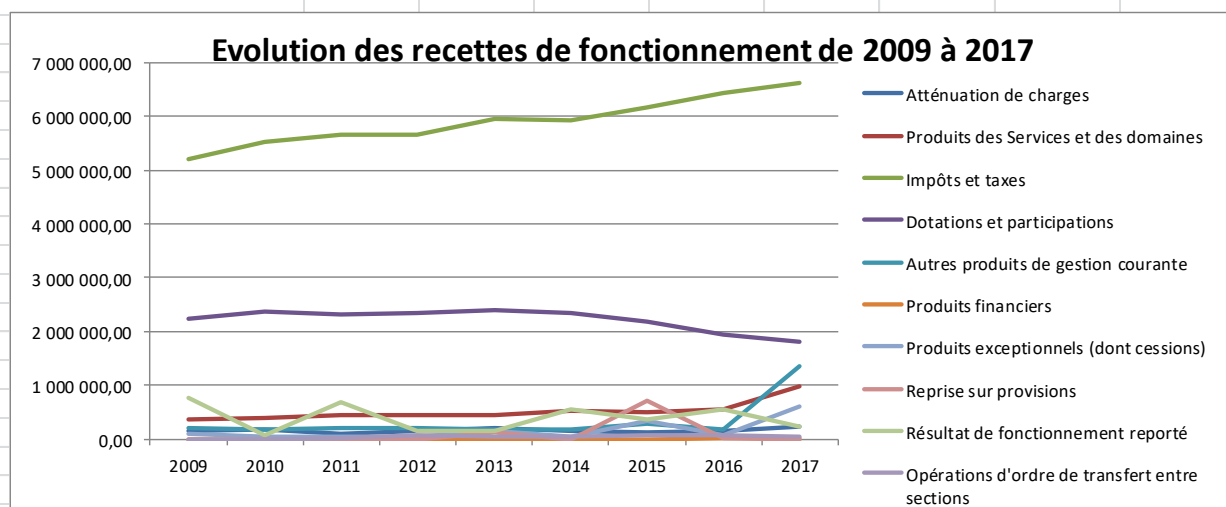
PERTES DE DGF PAR RAPPORT A L'ANNEE DE REFERENCE 2013							
	2013	2014	2015	2016	2017	Prév 2018	TOTAL
Dotation forfaitaire							
Notification	1 707 850,00 €	1 643 347,00 €	1 467 846,00 €	1 301 843,00 €	1 196 583,00 €	1 196 583,00 €	
Perte annuelle/N-1		- 64 503,00 €	- 175 501,00 €	- 166 003,00 €	- 105 260,00 €	- €	
Perte cumulée/2013		- 64 503,00 €	- 240 004,00 €	- 406 007,00 €	- 511 267,00 €	- 511 267,00 €	- 1 733 048,00 €
Dotation solidarité urbaine							
Notification	127 558,00 €	127 558,00 €	127 558,00 €	127 558,00 €	114 802,00 €	95 668,00 €	720 702,00 €
Dotation nationale de péréquation							
Notification	359 048,00 €	376 430,00 €	395 049,00 €	371 840,00 €	348 818,00 €	300 000,00 €	2 151 185,00 €
Total DGF							
DGF sur la base de 2013	2 194 456,00 €	2 194 456,00 €	2 194 456,00 €	2 194 456,00 €	2 194 456,00 €	2 194 457,00 €	13 166 737,00 €
DGF perçue	2 194 456,00 €	2 147 335,00 €	1 990 453,00 €	1 801 241,00 €	1 660 203,00 €	1 592 251,00 €	11 385 939,00 €
Perte DGF 2013-2018							- 1 780 798,00 €

3. Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement de 2009 à 2017 :

DEPENSES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Charges à caractère général	1 530 292,21	1 651 662,42	1 712 658,28	1 782 334,68	1 767 884,97	1 879 824,68	1 934 350,55	1 779 697,15	1 802 691,23
Charges de personnel	4 058 443,45	4 190 181,27	4 271 346,28	4 486 204,15	4 382 397,83	4 468 903,65	4 669 453,35	4 530 653,49	4 411 426,91
Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 020,00	18 055,78	0,00	0
Autres charges de gestion courante	1 115 454,19	1 151 049,15	890 157,78	841 623,49	973 984,80	1 031 421,65	963 593,87	944 406,38	1 110 149,14
Charges financières	448 499,70	446 557,68	405 055,22	386 034,04	510 779,98	333 034,03	310 533,36	305 543,42	281 200,87
charges exceptionnelles	17 293,34	5 845,72	3 040,81	32 825,86	15 111,95	25 078,85	17 919,15	515 139,43	13 091,73
Dotations aux provisions	4 078,12	1 647,97	193 749,84	245 200,00	206 600,00	193 953,00	35 996,00	150 000,00	1 150 000,00
Amortissement+cession biens	692 877,63	638 399,81	646 453,32	706 507,43	800 746,36	817 987,03	1 148 586,03	933 801,70	2 318 444,24
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 866 938,64	8 085 344,02	8 122 461,53	8 480 729,65	8 657 505,89	8 751 222,89	9 098 488,09	9 159 241,57	11 087 004,12



RECETTES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Atténuation de charges	160 666,30	169 122,18	109 995,83	158 163,74	205 041,04	142 514,53	138 655,66	158 098,38	229 338,78
Produits des Services et des domaines	370 974,43	393 608,42	444 188,77	449 805,88	448 336,15	527 632,37	510 997,83	544 235,89	991 107,15
Impôts et taxes	5 202 214,99	5 513 829,34	5 650 792,31	5 665 023,84	5 963 655,34	5 931 698,35	6 171 622,00	6 429 461,04	6 618 017,28
Dotations et participations	2 232 792,19	2 377 163,06	2 322 787,55	2 341 198,17	2 396 424,86	2 340 510,85	2 194 582,25	1 956 030,58	1 821 139,49
Autres produits de gestion courante	200 076,56	189 884,63	218 420,97	199 775,34	179 889,36	177 204,03	289 272,13	169 056,46	1 355 517,65
Produits financiers	57,83	48,20	44,06	45,44	37,87	33,74	26,03	13 980,02	13 981,81
Produits exceptionnels (dont cession)	94 606,73	57 061,37	41 315,58	50 386,68	150 858,97	46 059,48	342 216,88	77 793,70	614 049,97
Reprise sur provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	117 089,00	0,00	723 649,84	24 660,20	0,00
Résultat de fonctionnement reporté	756 525,37	77 022,35	695 410,21	149 927,68	151 179,55	548 730,30	357 533,06	563 990,24	246 258,22
Opérations d'ordre de transfert entre	1 209,87	3 014,68	24 167,98	84 504,13	35 067,61	57 923,97	83 922,65	68 193,28	49 029,14
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 019 124,27	8 780 754,23	9 507 123,26	9 098 830,90	9 647 579,75	9 772 307,62	10 812 478,33	10 005 499,79	11 938 439,49



Résultats	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Résultats cumulés	1 152 185,63	695 410,21	1 384 661,73	618 101,25	990 073,86	1 021 084,73	1 713 990,24	846 258,22	851 435,37
Résultat sans reports cumulés	395 660,26	618 387,86	689 251,52	468 173,57	838 894,31	472 354,43	1 356 457,18	282 267,98	605 177,15

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017

SECTION D'INVESTISSEMENT

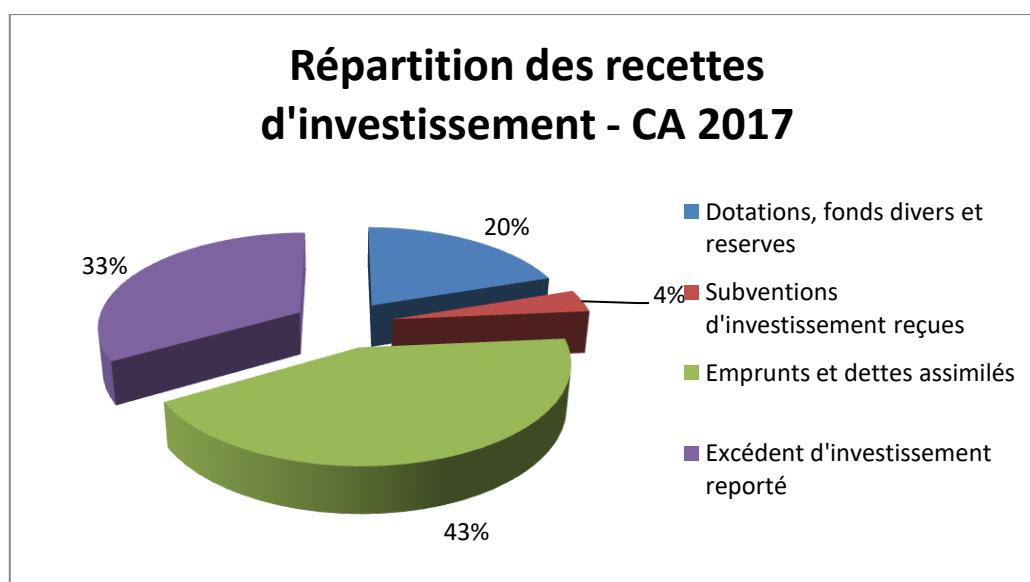
1. Les dépenses :

Le remboursement de la dette s'élève cette année à 655 000 € soit moins 35 000 € par rapport à 2016, cela est lié à l'extinction de 2 emprunts en 2017.

Les investissements pour cette année, ce sont axés principalement autour de :

- Participations : PAPI travaux La Perrotine, travaux AD'AP au SIFICES, Aire d'accueil de La Menounière, Entretien par l'ONF,
- Aménagement d'une station de traitement marais de la Borderie,
- Continuité des travaux liés à l'AD'AP (travaux d'accessibilité programmés),
- Début des travaux place Gambetta,
- La sécurisation dans les villages,
- Début des travaux rue des Garnaudières et avenue des pins,

2. Les recettes :



DOTATIONS ET FONDS D'INVESTISSEMENT

- Le FCTVA (retour des investissements 2015) pour 113 000 €, le reversement de cette TVA qui s'opère 2 ans plus tard participe ainsi au financement des nouveaux investissements.
- La taxe d'aménagement, 200 000 € pour 2017. Cette taxe d'urbanisme est liée aux nouvelles constructions.
- L'affectation de résultats 2016 avec 600 000 € d'excédents de fonctionnement capitalisés.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES

Il s'agit du produit des amendes de police et de la participation d'une association pour la création d'une salle omnisports.

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES

La renégociation de l'emprunt toxique en 2016 a permis de dégager un nouveau financement à hauteur de 2 000 000 €.

LE BUDGET 2018 ET PROJECTION

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses :

Les charges à caractère général :

Les prévisions budgétaires pour ce chapitre s'établissent à 2 020 000 € pour 2018 contre 2 219 000 € pour l'année 2017.

Malgré l'augmentation de certaines dépenses telles que le fioul (+16 % entre septembre 2017 et janvier 2018) ou du carburant (+0,11 centimes du litre sur le gas-oil entre décembre et janvier 2018), les économies substantielles réalisées cette année sur le marché de photocopieurs (-70 000 €/an), le marché d'assurances (- 55 000 €) et la perte de la délégation de compétence en matière de transport scolaire (- 65 000 €) permettent de constituer une réserve de 242 000 €.

Les charges de personnel :

Les hypothèses retenues pour établir le montant de ce chapitre sont les suivantes :

- Hausse de la CSG (+1,7%) partiellement compensée par l'Etat, ce qui traduit un impact de 36 000 €/an,
- Avancement de grade et d'échelon, promotion interne,
- Abondement du régime indemnitaire dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP* (part variable) à hauteur de 40 000 €,
- Réorganisation des services municipaux du secteur enfance-jeunesse dans le cadre de la mise en place de la semaine des quatre jours et d'une fermeture de classe,
- Non remplacement des départs à la retraite. Sur les prochaines années, le remplacement des départs en retraite sera étudié au cas par cas pour limiter la croissance régulière de ce poste de dépenses.

La commune n'a pas dans ses projets de créer un nouveau service public, et de ce fait pas de nouveaux recrutements prévus.

*Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Atténuations de produits :

Depuis 2017, la commune doit contribuer au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Cela consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Sont contributeurs au FPIC : les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

Soit prévision pour 2018, la somme de 21 282 € pour 2017 et 25 000 € au titre de 2018.

Les autres charges de gestion courante :

Elles sont prévues à hauteur de 1 151 000 € en 2018 (stable par rapport à 2017) avec toutefois une évolution de l'article 6574 lié à :

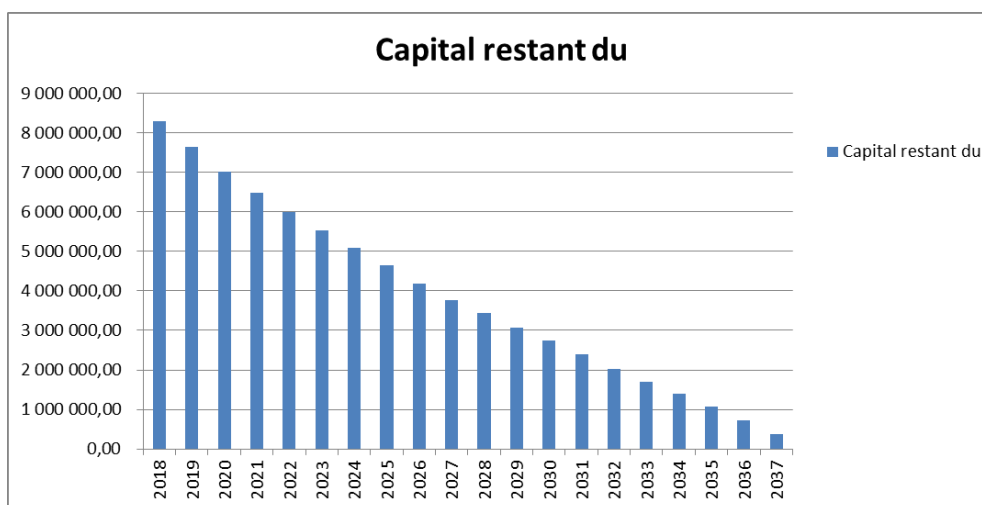
- Une subvention à l'école de Jeanne d'arc à hauteur de 135 000 € dans le cadre de la mise en place du contrat d'association,
- une subvention à l'ACCA de 20 000 € (sur 2 ans) pour financer un local.

Les charges financières :

Ce poste passe de 300 000 € en 2017 à 289 000 € en 2018 soit une baisse de 5 %.

Cette évolution correspond à :

- l'effet mécanique du vieillissement de la dette qui se traduit par une baisse progressive des intérêts au profit du capital remboursé.

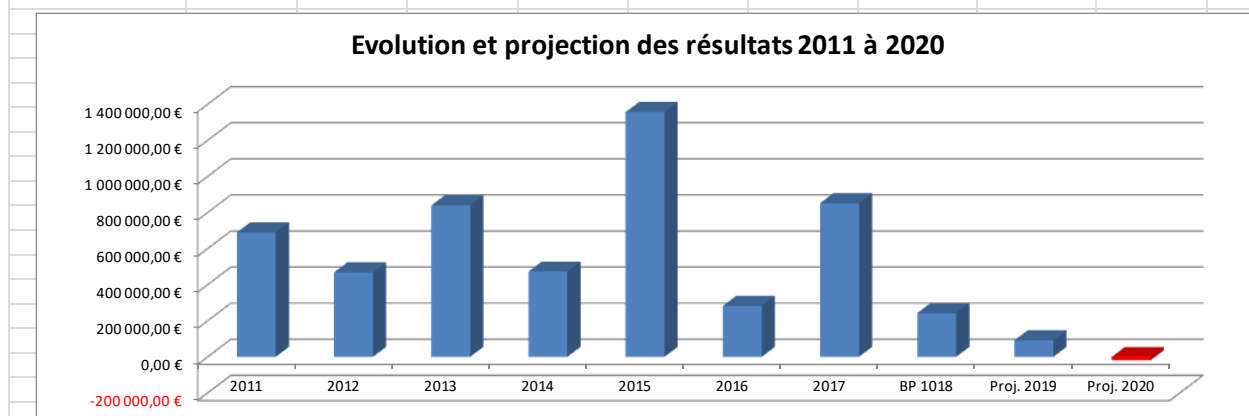
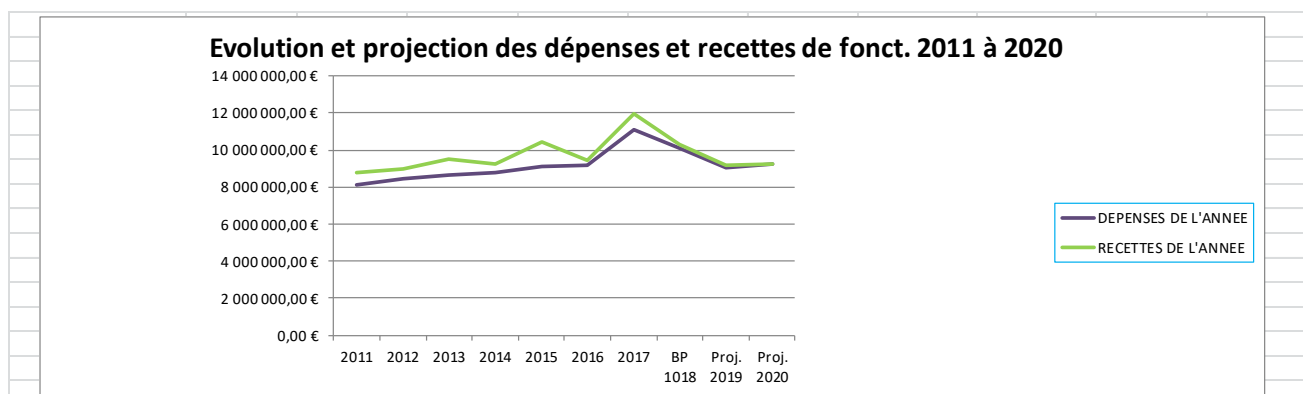


Les dotations aux provisions

Au regard de la provision de 300 000 € concernant les travaux liés au PAPI déjà constituée au titre des exercices précédents, aucune nouvelle provision n'est prévue cette année pour ce programme.

L'affectation du résultat des activités portuaires sur le budget principal de la commune est provisionnée à hauteur de 1 000 000 €, cette provision servira aux futurs travaux induits par la création du nouveau port de La Cotinière.

2 Les recettes :



L'effet de ciseaux qui résulte de la baisse des dotations de l'Etat pour la commune de Saint-Pierre d'Oléron risque à terme de remettre en question le maintien du tissu économique local, la qualité et la quantité des missions de service public qu'elle procure aux habitants, en effet la diminution unilatérale et autoritaire des concours de l'Etat impacte fortement l'équilibre de la section de fonctionnement.

L'enjeu des prochaines années sera de maintenir un excédent de fonctionnement. Ce qui dans les projections futures (à court terme) ne sera possible que si le service public est repensé dans sa totalité.

Les produits des services

Ce poste a été estimé à 534 300 € par les services.

Les impôts et taxes

Taxes foncières et d'habitation : Dans l'attente de la transmission des notifications fiscales officielles, c'est une revalorisation des valeurs locatives cadastrales, qui servent d'assiette aux taxes d'habitation et taxes foncières, à 1 % (inflation N-1) conformément à la loi de finances 2018 qui a été arrêtée par l'équipe municipale. Il en découle une recette fiscale estimée de 5 680 000 €.

Attribution de compensation : Suite au transfert de compétence des zones économiques, du retour des animations périscolaires transférées en 2011, et du transfert de la compétence des marais (loi GEMAPI) la fiscalité reversée par la communauté de communes de l'île d'Oléron s'élèvera dorénavant à 186 900 € contre 196 533 € en 2017.

Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) : Dans le cadre de la complexité liée à la perception de cette taxe contestée par le passé par les commerçants qui y sont assujettis, c'est une somme de 70 000 € qui a été retenue pour 2018 (basée sur la somme perçue en 2017).

Taxe additionnelle aux droits de mutation : La recette, difficile à estimer, au regard de la connaissance de l'état des transactions immobilières sur laquelle elle est assise, est prévue pour un montant de 600 000 € en 2018 (en 2017, la commune a perçu une somme de 631 000€ sur ce poste). Il est à préciser que les services observent une reprise des ventes sur la commune ce qui devrait abonder cette taxe.

Dotations et participations

Après des baisses successives de 2013 à 2017, l'enveloppe nationale de la dotation globale de fonctionnement 2018 est stable par rapport à l'année 2017. Cependant, la DGF du bloc communal doit absorber la totalité de l'effort de péréquation verticale (soit 180 millions) d'euros au titre des dotations de solidarité urbaine rurale. Il est toutefois à souligner que le président MACRON, nouvellement élu en 2017, s'est engagé à stabiliser la DGF à son niveau de 2017.

D'où pour notre commune un écrêtement (estimé à 7 000 €) lié à cette péréquation soit une prévision de 1 190 000 €. Depuis 2017, la commune n'est plus éligible à la DSU avec une sortie progressive sur trois ans, dernier versement en 2019.

Produits financiers

Les 13 970 € correspondent au montant de l'aide de l'Etat concernant la sortie des emprunts à risque. Le montant total de l'aide pour la commune s'élève à 181 548,80€ réparti en 13 versements annuels.

Affectation du résultat 2017

Les résultats de l'exercice 2017 font apparaître un excédent de fonctionnement à hauteur de 605 177,15 €, auquel s'ajoute l'excédent antérieur de 246 258,22 €. Soit un résultat de clôture de 851 435,37 €. Lors de l'affectation de ce résultat il a été décidé d'affecter la totalité en investissement.

LE BUDGET 2018 ET PROJECTION

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses :

Les emprunts

Le remboursement du capital de la dette s'élèvera à 665 000 € en 2018, malgré le vieillissement de la dette (plus de remboursement de capital), ce poste baisse. En effet deux emprunts contractés en 2002 et 2006 se sont terminés en 2017.

Les subventions d'équipements

Il s'agit des différentes participations aux travaux réalisés conjointement avec d'autres collectivités :

- Sécurisation de la traversée de Maisonneuve 162 000 €,
- Travaux CEPMO – Echéance n°7 : 4 865 €,
- Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) pour 204 300€ (enveloppe essentiellement dédiée à la protection anti-submersion secteur Boyardville/La Perrotine),
- Travaux SIFICES : 20 700 €,
- ONF entretien courant : 25 000 €,
- Logements la Minoterie : 15 000 € pour 2018 (15 000 € en 2019).

Les investissements

Les travaux de voirie :

- Travaux d'assainissement, pluvial et réfection de la voirie rue des Garnaudières – RAR 415 000 €
- Rue de la République, des Marais, Patoizeau et Rulong – RAR 310 000 €,
- Travaux avenue des Pins avec la poursuite de la piste cyclable en jonction des villages de la Grand Côte et La Cotinière – RAR 155 000 € avec participation de la CdC (50 000 €) et du sénateur Daniel LAURENT au titre de la réserve parlementaire (10 000 €),
- Aménagement du carrefour des Tricoles – aménagement sécuritaire d'une intersection dangereuse, large et peu lisible pour les usagers de la route : 60 000 €,
- Réfection rue de la Bouline – section comprise entre la place Gambetta et la rue Carinéna, réfection permettant un cheminement PMR entre l'hôpital local et la place Gambetta : 150 000 €,
- Réfection de la voirie rue piétonne : 125 000 €,
- Mise en place de caméras de vidéo-protection : 70 000 €,
- A noter que des crédits sont prévus également en fonctionnement à hauteur de 200 000 € pour la réfection de la route de La Fromagerie (travaux de revêtement routier, section comprise entre la casse à bordas et le village de La Fromagerie).

Les constructions :

- Amélioration énergétique de l'école de musique 60 000 €,
- Rénovation de l'hôtel de ville 168 300 €,
- Rénovation des salles de bains de la gendarmerie 31 000 €,
- Remplacement du matériel de cuisine (école, salle, cuisine centrale) : 100 000 €, matériel vieillissant nécessitant des réparations importantes qui grèvent la section de fonctionnement.

Les écoles :

- Des travaux pour 136 000 €

Les opérations :

- **Marais de La Borderie** - Station de traitement des eaux pluviales pour la route des marais et des bassins de lagunages de La Borderie : solde pour 3 100 €
- **Place Gambetta** – Mise en sécurité de la place Gambetta : double sens de la rue Benjamin Delessert et retraitement des entrées et sorties, création d'un parvis devant le kiosque, reprise des stationnements et mise en conformité avec le PAVE, réalisation des travaux en deux phases - Budget 2018 : 1 200 000 € - RAR 1 661 000 €.
Participation du département (180 000 €) et du député Didier QUENTIN au titre de la réserve parlementaire (35 000 €), DETR (266 000 €) et FSIL (32 500 €).
- **Accessibilité**- Agenda d'accessibilité programmé (ADAP) des bâtiments publics (écoles, salles municipales, école de musique oléronaise etc...) – RAR 80 000 €
Financement par l'Etat (DETR et FSIL) pour 144 000 €
- **Salle omnisports** – 376 000 € et RAR de 46 000 €
- **Bike Park** (piste BMX et VTT et clubhouse) en concertation étroite avec l'association du « Pédal club oléronais », budget 1 166 500 €.

2. Les recettes

Excédent d'investissement reporté 4 569 720,05 €

Cessions d'immobilisations 150 000 € : Ventes moulin du Coivre, canton de la Boirie

Dotations, fonds divers et réserves

- FCTVA 2016 – Estimation 130 000 €
- Taxe d'aménagement 200 000 € (estimation des services, taxe d'urbanisme liée aux constructions)
- Excédent de fonctionnement (suite à l'affectation du résultat) : 851 435,37 €.

Subventions d'investissement reçues

- Avenue des pins 10 000 € réserve parlementaire + 51 500 € de la CDC.
- Ecole de musique : 60 900 € FEDER
- Amendes de police : 80 000 €.

Opérations d'équipement

- Place Gambetta subvention département 180 000 €, Réserve parlementaire 35 000 €, DETR pour 300 000 €, participation CDC pour les containers 35 000 €
- AD'AP : recettes DETR et FSIL 144 000 €
- Salle omnisports (tennis) : 8 000 € versés par l'association à la fin des travaux, recette d'emprunt 240 000 €